

Décret n° 2025-146 du 18 avril 2025.

Le colonel **BONGUI-OTTA (Magloire)** est nommé commandant du 102^e bataillon aéroporté.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2025-147 du 18 avril 2025.

Le colonel **ITOUA ONDELE (Marius)** est nommé commandant du 245^e bataillon d'infanterie motorisée de la zone militaire de défense n° 2.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2025-148 du 18 avril 2025.

Le colonel **MBOUSSA (Ernest César)** est nommé commandant du 670^e bataillon d'infanterie mécanisée de la zone militaire de défense n° 6.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2025-149 du 18 avril 2025.

Le colonel **BAKI (Bernard Alban)** est nommé commandant du 402^e bataillon d'infanterie.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2025-150 du 18 avril 2025.

Le colonel **DIMI YOAS NGAKOSSO (Addoux Tonyo)** est nommé commandant du 404^e bataillon d'intervention rapide.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2025-151 du 18 avril 2025.

Le colonel **OTSALA (Constant)** est nommé commandant du groupement de reconnaissance.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Décret n° 2025-152 du 18 avril 2025.

Le lieutenant-colonel **DZOUMBOU OKO (Fulbert)** est nommé directeur départemental de la sécurité militaire de la zone militaire de défense n° 7.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 631 du 18 avril 2025. Le colonel **BICKINDOU BISSOMBOLO (Odifax Armel)** est nommé chef de division de la doctrine et de l'entraînement à la direction des opérations de l'état-major général des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 632 du 18 avril 2025. Le capitaine de frégate **N'DEMBE (François)** est nommé chef de division de l'entraînement, de la doctrine et de l'emploi de l'état-major de la marine nationale.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 633 du 18 avril 2025. Le commandant **HOUABALOUKOU HONDI (Wilfrid Hervé)** est nommé chef de division de l'organisation et de la mobilisation à la direction de l'organisation et de la planification du commandement des écoles.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 634 du 18 avril 2025. Le colonel **LONGONDA (Christian)** est nommé chef de division organisation et planification de l'état-major du commandement de la logistique.

L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

Arrêté n° 635 du 18 avril 2025. Le capitaine de vaisseau **IBATA (Marien Davy Dimitri)** est nommé chef de division des affaires administratives et financières à la direction de l'organisation et des ressources humaines de l'état-major général des forces armées congolaises.